

De ceux qui n'enseignent plus —

8 ont enseigné pendant 4 ans.	
1 " 3 "	
2 " 2 "	
9 " 1 "	

Sur ce dernier chiffre, comme on l'a fait observer, la mauvaise santé et la difficulté de trouver de nouvelles situations ont eu une certaine part, réduisant à un chiffre bien minime le nombre de ceux qui ont volontairement abandonné l'enseignement après s'y être livrés.

En ce qui concerne l'école normale Laval, sur les 81 anciens élèves-maîtres munis de diplômes à la date du rapport :—

- 43 enseignaient ;
- 15 n'enseignaient plus ;
- 2 étaient inspecteurs d'école ;
- 4 étaient morts ;
- 2 complétaient leurs études au collège ;
- 7 continuaient à l'école normale ;
- 8 seulement n'avaient pas enseigné.

81

De plus, 10 qui n'avaient pas obtenu de diplôme de l'école enseignaient ou avaient enseigné avec les diplômes des bureaux d'examineurs, un de ceux qui étaient morts et deux de ceux qui étaient revenus à l'école avaient aussi enseigné pendant quelque temps ; ce qui donne 79 enseignant ou ayant enseigné.

Pareillement, sur 152 institutrices munies de diplômes de l'école —

- 112 enseignaient ;
- 30 avaient enseigné ;
- 4 étaient mortes ;
- 4 continuaient à l'école ;
- 2 seulement n'avaient pas enseigné.

152

En outre, 16 enseignaient avec un diplôme, 7 avaient enseigné de cette manière, une est morte en enseignant et une est revenue à l'école normale après avoir enseigné ; ce qui donne 167 enseignant ou ayant enseigné.

Des 43 anciens élèves-maîtres et 112 anciennes élèves-institutrices munis du diplôme de l'école qui enseignaient encore à la date de ce rapport :—

6 enseignaient depuis 7 ans.	
18 " 6 "	
23 " 5 "	
17 " 4 "	
27 " 3 "	
30 " 2 "	
34 " 1 "	

Des 18 élèves-maîtres et des 34 élèves-institutrices munis du diplôme de l'école qui ont cessé d'enseigner :—

1 a enseigné 6 ans.	
5 ont enseigné 5 ans.	
4 " 4 "	
8 " 3 "	
20 " 2 "	
14 " 1 "	

Ainsi, les écoles normales Laval et Jacques-Cartier ont fourni à l'enseignement, depuis leur établissement, 341 sujets qui ont enseigné, dont 249 enseignaient à la date des rapports.

Sur le nombre des anciens élèves munis de diplômes, 13 avaient enseigné pendant sept années, c'est-à-dire depuis la première distribution de diplômes, et enseignent encore actuellement ; 23 pendant 6 années ; 29 pendant 5 années ; 34 pendant 4 années, ce qui donne 99 anciens élèves ayant enseigné plus que le nombre d'années stipulé par le règlement et qui, à l'exception de 18, enseignaient encore à la date des rapports.

Le nombre de ceux qui avaient enseigné pendant 3 ans était de 45, qui, à l'exception de 9, enseignent encore actuellement. Dans ces derniers calculs, il n'est point tenu compte de ceux qui ont enseigné avec le diplôme d'un bureau d'examineurs ou sans diplôme. Il est

aussi à observer que parmi ceux qui ont abandonné l'enseignement, se trouvent compris deux instituteurs promus à la charge importante d'inspecteurs d'école, plusieurs autres que leur santé a déjà forcés à se retirer et quelques autres qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, sont revenus à l'école normale s'y préparer à obtenir un diplôme plus élevé. Enfin, le nombre total des élèves munis de diplômes qui n'ont point enseigné du tout n'est que de 22, et sur ce chiffre, il y a encore une part à faire à la maladie et aux accidents.

Dans l'absence de renseignements positifs sur les résultats obtenus en ce qui concerne les anciens élèves de l'école normale McGill, on peut porter sans crainte à 500 le nombre des élèves sortis de nos écoles normales qui se sont livrés à l'enseignement, et à 400 le nombre de ceux qui enseignent aujourd'hui.

Mais en supposant même que l'on n'eût pas encore atteint des résultats aussi favorables, il n'y aurait pas eu lieu de se décourager ; car l'utilité d'institutions de cette nature ne doit point se mesurer uniquement d'après le nombre de maîtres qui en sont sortis, mais d'après l'influence qu'elles exercent directement et indirectement sur le corps enseignant. Or, il n'y a aucun doute que l'établissement des écoles normales et la dissémination sur divers points du pays des élèves sortis de ces écoles, n'aient excité un grand esprit d'émulation et n'aient contribué à répandre les meilleures méthodes d'enseignement. Un bon nombre d'élèves de ces écoles ont même pénétré dans les parties les plus reculées du pays et enseignent dans de nouveaux établissements où l'on avait, il n'y a pas longtemps encore, quelque difficulté à obtenir que les instituteurs fussent au moins munis du diplôme d'un bureau d'examineurs.

L'attention du gouvernement et celle de la législature ont été attirées à plusieurs reprises sur l'urgence de construire pour les écoles normales Laval et Jacques-Cartier des édifices convenables. L'arrangement par lequel la première de ces écoles est encore à loyer dans un édifice auquel n'attient aucune cour ni lieu de récréation, est loin d'être économique ni favorable sous aucun rapport.

Quant à l'école normale Jacques-Cartier, j'ai eu l'honneur de représenter à plusieurs reprises au gouvernement que l'aile de l'ancien hôtel du gouvernement dans laquelle est installée cette institution non seulement est un local insuffisant, mais que par suite de vices de construction irréparables elle menace ruine et peut, d'un jour à l'autre, mettre en danger la vie des professeurs et des élèves. La construction de ces édifices est donc un des besoins les plus impérieux de ce département, si l'on veut continuer l'enseignement normal et pédagogique.

Parmi les autres moyens propres à améliorer l'efficacité du corps enseignant qui ont été employés jusqu'ici, sont l'établissement d'une caisse d'économie pour les instituteurs âgés ou malades, la publication d'un *Journal de l'Instruction Publique*, dans les deux langues, l'établissement de conférences d'instituteurs et la réorganisation, avec des règlements plus sévères, des bureaux d'examineurs.

Il a déjà été prouvé, dans plusieurs rapports précédents, que la caisse d'économie ne serait jamais florissante tant que la subvention du gouvernement n'aura pas été augmentée de moitié.

Les conférences des différentes associations d'instituteurs, qui ont été formées dans le Bas-Canada, ont été fréquentées par un nombre assez encourageant de membres du corps enseignant ; il serait cependant à désirer que tous les instituteurs participassent au moins une ou deux fois dans l'année aux grands avantages qui peuvent résulter de ces institutions. Il a été fort recommandé à MM. les commissaires d'école d'accorder libéralement aux instituteurs les congés demandés pour cet objet, certains qu'ils seront de trouver une ample compensation au temps perdu, par l'amélioration des méthodes d'enseignement et les progrès de tous genres qui en résultent. L'instituteur retrempe son courage, se sent vivifié au contact de ces confrères et de ses supérieurs, et retourne à son labeur quotidien avec une nouvelle énergie au sortir des conférences. Les différents essais qui ont été lus par les instituteurs et l'analyse des discussions pédagogiques qui se sont succédées dans ces associations ont formé une des sources les plus importantes et les plus utiles de la rédaction du *Journal de l'Instruction Publique*.

La réorganisation des bureaux d'examineurs et la mise en force des nouveaux règlements paraissent avoir eu un effet salutaire sur la composition du corps enseignant. Plusieurs branches d'instruction ont reçu une impulsion nouvelle dans nos écoles primaires par suite de la publication des programmes d'examen.

Un des points les plus importants du nouveau règlement est l'inspection des bureaux par les délégués du *Conseil de l'Instruction Publique*. Je joins à ce rapport ceux qui ont été soumis jusqu'ici par ces délégués.

Ce qui suit est un résumé des rapports statistiques annuels que les secrétaires de ces bureaux sont tenus de transmettre à ce département.